

FONDS NATIONAL D'ENTRETEN ROUTIER
« FONER »

Etablissement public de droit congolais

Créé et régi par la Loi n° 08/006-A du 07 juillet 2008 et

le Décret n° 08/027 du 24 décembre 2008 tel que modifié et complété à ce jour

KINSHASA/GOMBE

PROCES-VERBAL N° 003/02/2023

REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-trois, le quinzième jour du mois de février, il s'est tenu au siège social du Fonds National d'Entretien Routier, « FONER » en sigle, à Kinshasa, la session extraordinaire de son Conseil d'Administration, sous la direction de Monsieur **De'Alonzo NGOIE LUBIKA**, son Président.

Le Président appelle Madame Alphyne DYOKA MBIYA, Directrice Juridique et du Contentieux du FONER, pour assurer le Secrétariat du Conseil.

Sont présents ou représentés à cette réunion, les Administrateurs dont les noms suivent :

1. Monsieur **De'Alonzo NGOIE LUBIKA**, Président ;
2. Monsieur **Pierre BUNDOKI NDONGALA**, Directeur Général, Membre ;
3. Monsieur **Denis TSHILOMBO SHAMBUYI**, Membre ;
4. Monsieur **Lazare DAKAHUDYNO WAKALE MINADA**, Membre ;
5. Monsieur **Justin TULUME**, Membre.

Il est noté que l'Administrateur **Lazare** a émis une procuration en faveur de Monsieur **Pierre BUNDOKI** qui le représente valablement.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut siéger valablement.

Le Directeur Général a donc confirmé cet état des choses au sein du FONER et envisage donc pour pallier cette situation de programmer des formations devant mettre les agents de ce service à niveau. En revanche ceux qui ne pourront être performants après ces formations se verront remerciés par l'Etablissement.

➤ Faiblesse des services comptables au sein du FONER

Il a été demandé aux Administrateurs de faire des observations sur les Etats des lieux présentés par le Directeur Général afin que ce dernier puisse y réserver des réponses. Les avis suivants ont été notés :

1. Examen de la situation générale du FONER (Etat des lieux de la Direction Générale)

I. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par le Secrétaire, le Directeur Général a proposé la reformulation des points 2 et 3 tels que transcrits dans la lettre d'invitation à la réunion. Ainsi, l'ordre du jour a été adopté tel que modifié à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

1. Examen de la situation générale du FONER (Etat des lieux de la Direction Générale) ;
2. Examen et Adoption du Plan d'actions de l'exercice 2023 ;
3. Examen et adoption du Budget du FONER de l'exercice 2023 ;
4. Divers.

Quatre points sont inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

ORDRE DU JOUR

Aussi, il a été demandé au Secrétaire du Conseil de procéder à la lecture du Procès-Verbal de la deuxième session 2023 du Conseil pour son adoption. Après lecture et correction, le Procès-Verbal N°002/01/2023 du 27 février 2023 a été adopté par les membres du Conseil.

Le Président a suggéré plutôt que ces agents soient affectés au péage afin de rehausser les recettes du FONER.

A cette suggestion, le Directeur Général a fait savoir que bientôt nos postes de péages seront gérés par la société ARIA qui mettra son personnel à contribution. Le FONER envisage déjà de se dissocier de tous ses agents de péages actuels.

➤ *Problèmes de gestion des péages FONER*

Le PCA émet le souci de voir les recettes au niveau des péages rehausser. Pour lui, le FONER doit investir dans le contrôle et la bonne gestion des péages.

L'Administrateur TSHILOMBO relève que le plus grand défi en ce qui concerne les péages c'est leur récupération au regard de la politique du Gouvernement de procéder à des concessions aux privés. Il conseille d'être prévoyant et de pouvoir agir vite pour les routes en construction actuellement (Mbuji Mayi – Kananga).

Le Directeur Général a fait noter à son tour que les Provinces également constituent un problème pour le FONER. Car certaines d'entre elles refusent de partager les recettes conformément à la loi (cas du Katanga), d'autres en revanche, tel que le kongo Central sont disposés à discuter avec le FONER. Au Kasai Oriental également deux péages (Tshimbombo et Lubilanj) sur la National N°1 ont été concédés au FONER par la Province et le FONER compte acquérir les terrains dans les jours qui viennent pour y ériger des postes. D'où il conseille de mûrir l'idée première du PCA en ce qui concerne l'achat des unités compactes que le FONER pourra déployer rapidement et aisément en cas de besoin. Il informe le conseil par la même occasion que Madame le Directeur Général Adjoint a été chargée, sous l'autorité du Directeur Général, de la coordination des activités relevant de la gestion et de la modernisation progressive des postes de péages du FONER.

Ce sur quoi tous les membres se sont agréés.

➤ *Rapports entre le FONER et la CADECO*

Le PCA fait part à l'assemblée de la vision du Chef de l'Etat concernant la CADECO.

P.L

En effet, ce dernier voudrait en découdre avec la corruption, fraude et financement du terrorisme en RD Congo. Pour cela, il a la volonté de redynamiser la CADECO à travers les institutions étatiques. C'est pourquoi, le PCA demande de voir comment se dissocier de la Rawbank en premier.

En réponse, le Directeur Général, tout en affirmant que le FONER doit se donner les moyens d'atteindre ses objectifs, informe que les problèmes de la CADECO se résument en deux points :

- La constatation des écarts dans les encaissements lors de la réconciliation des comptes avec la DGDA,
- La non-disponibilité des encaissements déclarés au moment de leur utilisation par le FONER.

La Direction Générale de la CADECO n'a jusque-là proposé aucune piste de solution à ces problèmes. Pour lui, il faudrait envisager de rompre avec certains bureaux de la CADECO pour diminuer les dégâts d'autant plus qu'elle n'est pas dans la chambre des compensations de la Banque Centrale.

Quant à la Rawbank, le FONER n'a pas de pouvoir sur le choix des banques partenaires, le redevable étant libre d'opérer dans la banque de son choix. Et il fait noter par ailleurs que c'est la Rawbank qui encaisse actuellement le plus des fonds pour le compte du FONER.

➤ *Situation avec le BTC*

Le PCA a voulu savoir quelle est la situation actuelle de nos rapports avec le BTC.

Le DG a félicité l'efficacité et l'organisation du BTC au Kongo Central. Quant au reste, il a fait part au DG de cette institution des préoccupations du FONER qui consistent à :

- Fournir au FONER la preuve de leur déploiement partout en RDC, sinon le FONER recourra aux privés ;

1.7

- S'accorder pour effectuer directement le paiement aux antennes provinciales sans passer par la Direction Générale du BTC pour leur permettre de disposer des moyens de déploiement sur les chantiers ;
- Raccourcir les délais de transmission des rapports par une communication directe entre les antennes provinciales du BTC et le FONER.

Le PCA a donc confirmé que la situation est la même en ce qui concerne les PER, les antennes provinciales aimeraient avoir un droit de regard sur les décaissements faites en leur faveur.

L'Administrateur TULUME a quant à lui émis quelques recommandations par rapport à l'analyse des Etats des lieux. Il a en effet demandé à la Direction Générale d'améliorer les conditions de recrutement au FONER en mettant en place des procédures de recrutement. Il a également insisté sur l'opérationnalité du serveur à connecter à Sydonia.

Le Directeur Général a confirmé que le recrutement d'une société devant créer l'application de gestion du serveur est déjà en cours. Il a été conseillé au FONER d'utiliser des informaticiens indépendants et non ceux de la DGDA.

Première résolution

Les Administrateurs en Conseil décident à l'unanimité de :

- Procéder au licenciement des agents de la comptabilité qui n'auront pas performé après avoir reçu des formations de mise à niveau ;
- Travailler pour la récupération des péages institués par les gouvernements provinciaux sur les routes nationales conformément aux droits du FONER consacrés dans les textes des lois ;
- Examiner la possibilité d'acquérir un lot des kits autonomes pouvant être déployés rapidement sur des postes de péage ;
- Procéder désormais au paiement direct des antennes provinciales du BTC.

J.L

H





2. Examen et Adoption du Plan d'actions de l'exercice 2023.

Avant analyse par l'Assemblée, le Directeur Général a voulu signaler que le Plan d'actions est élaboré avec une perspective de cinq ans conformément au mandat public du Conseil d'Administration et de la Direction Générale. Les objectifs à réaliser sont repartis par année de mandat.

Il a ainsi invité l'Assemblée à apprécier le Plan d'actions proposé et à donner également leurs inputs.

Pour commencer, le PCA a daigné féliciter la réalisation de ce plan en indiquant que les objectifs qui y sont repris ont toujours été ses préoccupations. C'est pourquoi il a initié les concertations au niveau du Parlement pour le passage du FONER d'un fonds routier de la deuxième génération à celui de la troisième génération. Il promet de ce fait d'harmoniser avec la Direction Générale afin de conjuguer les efforts ensemble.

L'Administrateur TULUME quant à lui suggère de pouvoir déterminer des objectifs spécifiques à chaque objectif principal afin de faciliter leur exécution.

L'Administrateur TSHILOMBO, allant dans le même sens, suggère également de mettre des délais de réalisation pour chaque objectif afin que le Plan d'actions soit stipulé en terme d'horizon.

Pour conclure sur ce chapitre, le PCA a souhaité que le projet de fonctionnement du serveur soit mis en priorité afin de résoudre rapidement les problèmes d'exonération avec la DGDA.

Deuxième résolution

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le Plan d'actions tel qu'élaboré sous réserve des recommandations suivantes :

- Créer des commissions au sein du FONER pour la réalisation de certains objectifs, conjointement avec les membres du Conseil ou ceux du cabinet du PCA ;
- Etablir des deadlines de réalisation pour chaque objectif ou mission assignée ;

dir

H

- Prioriser le fonctionnement du serveur à connecter au système sydonia.

3. Examen et adoption du Budget du FONER de l'exercice 2023

Avant l'examen du Budget 2023, le Conseil a tenu à s'assurer de l'effectivité des corrections retenues lors de la réunion précédente du Conseil et a donc noté une bonne présentation des tableaux.

Invité par le PCA, le Directeur Général a donc présenté au Conseil le Budget de l'exercice 2023 tel que réalisé par la commission ad hoc en charge de l'élaboration du Budget et annexé au présent procès-verbal. Après correction de la forme, les discussions majeures ont porté sur :

- Le nombre de réunions du Conseil par année ;
- La révision du budget de la communication du FONER à la hausse ;
- L'invitation de Madame le Directeur Général Adjoint aux réunions du Conseil.

Troisième Résolution

Après les discussions qui s'en sont suivies, le Conseil d'Administration a, à l'unanimité demandé de revoir le Budget de l'exercice 2023 afin de rencontrer les points suivants :

- L'augmentation du budget du Conseil d'Administration en fonction de 24 réunions par année, soit deux réunions par mois ;
- L'augmentation du Budget de la communication et la création d'une cellule de communication au sein du FONER pour la gestion de ce budget à l'instar des autres structures.

4. Divers

Lors des divers, le PCA a voulu avoir des éclaircissements et réponses aux points suivants :

98

H

- Le financement de la route Shabunda au Sud Kivu via l'Office de Route ;
- La demande du Ministère de tutelle pour la construction des passerelles ;
- Le dossier du contentieux de 167 barges de Sep Congo avec la DGDA
- Le recours de Monsieur TETE SUEDE, agent FONER ;
- L'application du Procès-verbal numéro 20 du Conseil d'Administration sur la promotion en grade de certains directeurs ;
- Les Départs en retraite de certains directeurs ;
- Mise en place d'un plan de recouvrement clair pour l'augmentation de nos recettes

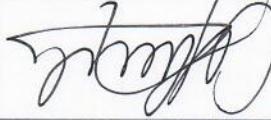



Quatrième résolution

Après discussions des questions des divers, le Conseil arrête les résolutions suivantes pour chaque point énuméré :

- L'accélération du traitement de la requête de financement de la route Shabunda via l'Office de Route
- Obtenir du Ministère de tutelle une lettre de demande de prêt afin de construire les passerelles étant donné qu'elles sont pour usage des piétons, donc inéligibles pour le FONER ;
- Informer le Conseil sur l'évolution du traitement du dossier de 167 barges ;
- Le dossier de l'agent TETE SUEDE est en cours de traitement au sein de la commission en charge des recours ;
- L'application du PV N°20/2022 est en attente de la nouvelle mise en place des directeurs ;
- Les départs en retraite des directeurs en 2023 doivent être effectifs pour permettre le renouvellement du Comité de Direction du FONER ;
- La Direction Générale devra élaborer un plan de recouvrement clair et mettre en place les ressources nécessaires afin de faciliter la mission des agents ou des avocats.

Commencée à 11h00, la Réunion du Conseil a été clôturée à 16h20.

Les Membres du Conseil d'Administration

Noms	Qualité	Signature
De'Alonzo NGOIE LUBIKA	Président	
Pierre BUNDOKI NDONGALA	Directeur Général	et 
Denis TSHILOMBO	Membre	
Lazare DAKAHUDYNO WAKALE MINADA	Membre	
Justin TULUME	Membre	